

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 14 du mois de décembre, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BAZOGES EN PAREDS dûment convoqué le 26 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHIER, Maire.

Le secrétaire de séance : Daniel LIEVRE

ELU (15 Mars 2020)	EN EXERCICE	PRESENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
ARROUET Stéphanie	Démissionnaire				
BUFFETEAU Annie	Conseillère				
BUSQUE Romain	Démissionnaire				
CAILLAUD Fabienne	Adjointe				
DOTHEE Jean-Luc	Conseiller				Fabienne CAILLAUD
DUCEPT Johann	Adjoint				
FROUIN Eric	Conseiller				
GABORIAU Adeline	Décédée				
GIACOMAZZI Denis	Adjoint				Philippe RICHIER
LIEVRE Daniel	Conseiller				
LMOUDEN Katia	Conseillère				
MARSAUD Christia	Conseillère				
NIOGRET Claire-Héloïse	Démissionnaire				
PASQUIER Isabelle	Démissionnaire				
RICHIER Philippe	Maire				
15	10	8	2	0	2

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 1 sur 17

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2022	2
DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT TOUTE LA DUREE DU MANDAT	3
I-CHOIX DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE	3
II-TARIFS 2023 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	6
III- RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	8
IV-URBANISME : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD).....	8
V-DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL.....	8
VI-AVENANT N°1 MAITRISE D'ŒUVRE AUBERGE DU DONJON	10
VII- DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2023 (DETR)	11
VIII-FIXATION TARIFS DU DONJON	12
PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :.....	17
ANNEXES.....	17

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2022

L'approbation du PV est reportée à la prochaine séance, le secrétaire de séance, Johann DUCEPT souhaitant apporter des modifications.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 2 sur 17

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT TOUTE LA DUREE DU MANDAT (DELIB 2020-06-01)

MARCHES PUBLICS :

EN MATIERE DE FOURNITURES : MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 5000 EUROS HT

EN MATIERE DE SERVICES : MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 8000 EUROS HT

EN MATIERE DE TRAVAUX : MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 10 000 EUROS HT

POUR LES AVENANTS / CONVENTIONS / ACCORDS-CADRES : PAS DE LIMITE DE MONTANT EN MATIERE DE FOURNITURE / SERVICES / TRAVAUX

Nature de la prestation	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Contrat de maintenance Pompe à chaleur Géothermie Ecole	ETAO	416.92	439.85

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) :

NEANT

I-CHOIX DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE

D2022-12-083

Voir Annexe A et B

VU

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1411-1 et suivants du CGCT ;

Vu la délibération D2022_02_011 du conseil municipal du 18 février 2022 relative à l'adhésion au groupement de commandes

VU la délibération D2022_03_025 du Conseil Municipal du 25 mars 2022 approuvant le principe du recours à la concession de service public ;

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 3 sur 17

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



VU le rapport de la Commission de délégation de service public présentant la liste des entreprises admises à présenter des offres en date du 24 juin 2022 et l'analyse de celles-ci en date du 8 juillet 2022 ;

VU le rapport du Monsieur le Maire présentant les motifs du choix et de l'économie globale du contrat ;

VU l'avis du comptable assignataire sur les articles du contrat relatif à la convention de mandat,

VU le projet de contrat et ses annexes ;

CONSIDERANT

Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la procédure et des négociations.

Il rappelle que le Conseil Municipal a décidé de choisir la concession comme mode de gestion de l'assainissement collectif de la collectivité, et l'a autorisé à engager la procédure prévue par le Code de la Commande Publique (troisième partie) et les articles L 1411-1 à L 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dans le cadre d'un groupement d'autorités concédantes.

Il indique que les caractéristiques principales de cette concession sont :

- Concession par affermage à partir du 1^{er} janvier 2023 avec une échéance au 31 décembre 2028, avec une intégration différée des communes ou commune déléguée de Damvix, Nieul sur l'Autise, Château-Guibert, La Caillère-Saint-Hilaire, La Jaudonnière et Triaize au 1er janvier 2024,
- Gestion des ouvrages et équipements de collecte et de traitement des eaux usées, gestion des boues et sous-produits, autosurveillance, entretien et renouvellement, gestion clientèle, facturation, permanence de service. Le délégataire sera rémunéré par la collectivité.

Il rappelle que deux entreprises ont répondu à la consultation et ont déposé une offre :

- SAUR,
- SUEZ Eau France.

Il rappelle que la commission de délégation de service public qui s'est réunie en séance le 8 juillet 2022 et après avoir procédé à un examen détaillé des offres, a invité le Président du groupement à entrer en négociation avec les deux candidats.

Il précise que l'article 1411- 7 du Code général des collectivités territoriales prévoit que :

« Deux mois au moins après la saisine de la commission prévue à l'article L. 1411-5, l'assemblée délibérante se prononce sur le choix du délégataire et la convention de délégation de service public. Les documents sur lesquels se prononce l'assemblée délibérante doivent lui être transmis quinze jours au moins avant sa délibération. »

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 4 sur 17

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



et ajoute que chaque conseiller a reçu, dans ledit délai, le rapport de la Commission et le rapport du Monsieur le Maire justifiant le choix de proposer la société SAUR pour un contrat de concession de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ce choix repose, en synthèse, sur les motifs suivants :

A l'issue de la négociation, l'appréciation de la commission qui estimait que la **SAUR** avait fait des propositions techniques et financières qui répondent au cahier des charges et prennent en compte les attentes de la collectivité, n'est pas bouleversée :

- L'offre définitive est techniquement satisfaisante ;
- Sur le plan financier les efforts consentis ont permis d'améliorer le tarif.

Concernant la proposition de l'offre SAUR :

- **La valeur technique de l'offre** est satisfaisante en termes de moyens notamment basés à Fontenay le Comte et Luçon. L'exploitation, les analyses, le développement durable et l'insertion professionnelle font également partie des engagements de l'offre. Le suivi des réseaux comprend un engagement de réduction des eaux parasites ambitieux et l'offre intègre la prise en charge d'investissements, dont les portails des stations d'épuration de St Denis du Payré et de Xanton Chassenon.
- **La proposition financière** met en avant une tarification du service à l'usager et des recettes sur la durée du contrat les moins chers. Le prix proposé et la formule d'actualisation au regard du compte d'exploitation prévisionnel et des produits prévisionnels sont cohérents et justifiés. L'estimation du coût d'un branchement-type est également la moins chère.
- **L'organisation de l'astreinte** repose sur des délais d'intervention de 30 à 45 minutes, avec des moyens et méthodes très satisfaisants.
- **La qualité du service** correspond au cahier des charges avec des délais de réponses, délais d'intervention, paiement des factures, communication et services, reporting très satisfaisants.
- **L'offre se classe globalement en première position.**

Le tarif proposé pour l'offre de base est le suivant :

- Partie fixe de la rémunération par usager : **30,00 euros HT**
- Partie proportionnelle par m³ consommé : **0,738 € HT**

PROPOSITION DU MAIRE :

- D'approuver le choix de la société **SAUR** comme **concessionnaire du service public**;

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 5 sur 17

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



- D'approuver le contrat de délégation de service public d'**assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2023, et du 1^{er} janvier 2024 pour les communes concernées**, ainsi que ses annexes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation et ses annexes dès que la délibération aura été publiée et transmise au contrôle de légalité.

RESULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
DELIBERATION ADOPTEE									
EFFECTIF LEGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE
15	10	6	8	2	10	0	10	10	0

II-TARIFS 2023 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

D2022-12-084

VU

La délibération D2022_02_011 du conseil municipal du 18 février 2022 relative à l'adhésion au groupement de commandes,

La délibération D2022_03_025 du conseil municipal du 25 mars 2022 relative au choix du mode de gestion,

La délibération 2022-12-083 du conseil municipal du 14 décembre 2022 relative à la désignation du candidat,

CONSIDERANT

Les tarifs 2022 :

La part communale :

Abonnement : 42.90 euros

Redevance au m3 : 0.84 euro

La part du délégataire (SAUR) :

Abonnement : 17,74 euros HT

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 6 sur 17

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Redevance au m3 : 0.414 euro HT

Or, avec le nouveau contrat DSP, le tarif proposé par la SAUR pour l'offre de base est le suivant :

- Partie fixe de la rémunération par usager : **30,00 euros HT**
- Partie proportionnelle par m³ consommé : **0,738 € HT**

PROPOSITION DU MAIRE :

-D'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs de redevance d'assainissement collectif suivant :

Abonnement	60,64 HT
Redevance au m3	1,254 HT
Participation pour l'accès au réseau d'assainissement collectif	1250

-D'appliquer pour les utilisateurs de puits, un forfait de 35 m3 par an et par personne

RESULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
DELIBERATION ADOPTEE									
EFFECTIF LEGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE
15	10	6	8	2	10	0	10	10	0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 7 sur 17

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



III- RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

Voir Annexe C

IV-URBANISME : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

M. RICHIER Philippe explique l'avancée du PLUI.

Aucune remarque.

Voir Annexe D

V-DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL

D2022-12-085

VU

Le budget 2022 du 25 mars 2021,

La décision modificative n°1 du conseil municipal du 14 octobre 2022,

La décision modificative n°2 du conseil municipal du 23 novembre 2022,

CONSIDERANT

M. le Maire explique qu'en raison d'une insuffisance des crédits au chapitre d'investissement 16, Emprunts et de fonctionnement 66, Charges financières, il convient de faire une décision modificative au budget principal afin de prendre en compte le tableau d'amortissement définitif des deux emprunts contractés cette année ainsi que pour effectuer une opération comptable liée aux Intérêts Courus Non Echus (ICNE).

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 8 sur 17

**PROPOSITION DU MAIRE**

- d'approuver la décision modificative comme suit :

INVESTISSEMENT				
DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16 Emprunts				
1641 Emprunts		2000		
32 Bâtiments	12 000			
21318 Autres bâtiments publics	12 000			
021 Virement de la section de fonctionnement			10 000	
TOTAL	12 000	2000	10 000	0
SOUS SOLDE	10 000		10 000	
SOLDE SECTION (VERIFICATION DE L'EQUILIBRE)	0			
FONCTIONNEMENT				
DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
66 Charges financières		10 000		
66112 Intérêts – rattachement des ICNE		10 000		
023 Virement à la section d'investissement	10 000			
TOTAL	10 000	10 000	0	0
SOUS SOLDE	0		0	

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



SOLDE SECTION (VERIFICATION DE L'EQUILIBRE)	0
SOLDE ENTRE LES DEUX SECTIONS	0

RESULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
DELIBERATION ADOPTEE									
EFFECTIF LEGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE
15	10	6	8	2	10	0	10	10	0

VI-AVENANT N°1 MAITRISE D'ŒUVRE AUBERGE DU DONJON

Voir Annexe E

D2022-12-086

VU

La délibération 2022-02-005 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre,

La délibération 2022-08-064 concernant l'attribution des lots 1, 3, 4, 6, 7 et 8 pour le marché d'aménagement de l'auberge du donjon,

La délibération 2022-11-079 relative aux avenants du marché de maîtrise d'œuvre pour le lot 2 et 5,

CONSIDERANT

La nécessité de faire un avenant pour la maîtrise d'œuvre suite aux avenants du marché de travaux,

PROPOSITION DU MAIRE

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 10 sur 17



Autorise le Maire à signer l'avenant ci-joint ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution

RESULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
DELIBERATION ADOPTEE									
EFFECTIF LEGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE
15	10	6	8	2	10	0	10	10	0

VII- DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2023 (DETR)

D2022-12-087

VU

L'article L.2334-33 du code général des Collectivités Territoriales (CGCT),

CONSIDERANT

La nécessité d'améliorer la signalétique pour le site du donjon et l'accessibilité des bâtiments,

PROPOSITION DU MAIRE

- Approuve les travaux susmentionnés
- Demander à l'Etat une subvention de 25 000 euros au titre de la DSIL 2023

Approuve le plan de financement suivant :
Coût des travaux : 50 000 euros HT

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Subvention demandée : 25 000 (50%)

Reste à charge : 25 000 euros

RESULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
DELIBERATION ADOPTEE									
EFFECTIF LEGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE
15	10	6	8	2	10	0	10	10	0

VIII-FIXATION TARIFS DU DONJON

Voir Annexe F

D2022-12-088

VU

**Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Le code de l'éducation, notamment les articles L 521-1, L 551-1 et D 521-1 à D 521-13**

Si les communes fixent librement les tarifs de leurs services publics, les différentes possibilités de tarification restent toutefois soumises à quelques principes fondamentaux.

Tout d'abord, le pouvoir de fixer les tarifs revient au conseil municipal. Il peut cependant déléguer ce pouvoir au maire concernant la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal (article [L. 2122-22](#) CGCT).

Dans le cas d'un EPCI, la compétence de l'assemblée communautaire est exclusive ([avis CE, 1er décembre 2003, n° 258616](#))

Le principe de non rétroactivité s'applique ; même si une commune décide d'adapter un tarif en cours d'année pour le mettre en conformité avec la loi, celui-ci ne saurait s'appliquer rétroactivement à compter du 1er janvier de l'année en cours ([CE, 25 juin 2003, Commune des Contamines-Montjoie](#)).

Un tarif ne saurait être supérieur au coût de revient du service. En effet, un service public n'a pas vocation à dégager des bénéfices.

Il est possible de moduler les tarifs suivant les usagers. Cette possibilité doit être appréciée au regard du principe d'égalité des usagers, c'est-à-dire qu'il faut des différences de situations objectives entre les usagers ou qu'une nécessité d'intérêt général le justifie.

La reconnaissance d'une nécessité d'intérêt général permet d'accorder des tarifs préférentiels aux familles à revenus modestes, en vue de permettre le plus large accès aux services publics.

En matière de fixation et de gestion des tarifs communaux, plusieurs paramètres doivent être pris en compte.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 12 sur 17

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



En 1983, au moment où entraient en vigueur les lois de décentralisation, une étude sur la tarification des services publics locaux indiquait les principaux objectifs que pouvait rechercher une politique de tarification.

On retiendra de la démarche cinq objectifs :

- l'allocation optimale des ressources (effectuer des dépenses et en retour prélever des impôts par exemple) ;
- l'équilibre financier et la recherche d'une vérité des prix (recherche d'un véritable équilibre avec le prix du service) ;
- le contrôle du mode de financement des services (contrôle du préfet et des services fiscaux opérés sur les collectivités locales) ;
- la réalisation d'objectifs sociaux (recherche d'une tarification à caractère social) ;
- un rôle incitatif, ou pédagogique (rôle incitatif destiné à faire consommer les services publics locaux (services culturels ou sportifs, par exemple).

Il existe des services publics dits obligatoires (le service des pompes funèbres, l'assainissement, la lutte contre l'incendie et la gestion des déchets des ménages), pour lesquels les dépenses sont obligatoires.

Tous les autres services publics sont facultatifs. Ils ne peuvent être créés que s'ils ne portent pas atteinte au principe de la liberté du commerce et de l'industrie, sauf carence de l'initiative privée.

Vu l'arrêté A2021-03-19 du 30 mars 2021 constitutif d'une régie de recettes ;

CONSIDERANT

La nécessité de revoir les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023.

PROPOSITION DU MAIRE :

- D'abroger la délibération D2022-04-032 du 29 avril 2022
- D'approuver les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 13 sur 17

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



VISITE INDIVIDUELLE AUX HEURES D'OUVERTURE			
		Donjon / Jardin / Musée	Jardin / Musée
TARIF NORMAL	Adulte	7 euros par personne	4 euros par personne
TARIF REDUIT	Enfant à partir de 9 ans	3 euros par personne	3 euros par personne
	Etudiant		
	Demandeur d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois)		
	Détenteur des cartes Familles Rurales Vendée		
	Public handicap individuel (sur présentation de la carte d'invalidité)		
	Détenteur du Pass culture et sport Pays de la Loire		
	Pass Etape Camping-Car		
	Pass Privilège Gîtes de France		
Pass Education			
TARIF GRATUIT	Enfant de moins de 9 ans	Gratuit	Gratuit
	Adhérent de l'association « Au Cœur du Bocage » (sur présentation de la carte d'adhérent)		
	Carte de presse		
	Ambassadeur du Sud Vendée		

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



	Conseil Municipal des Jeunes de la commune		
	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)		
	Association Régionale des Parcs, Jardins, et Paysages des Pays de la Loire		
PAIEMENT par Espèces - Chèques - Chèques vacances – Cartes bancaires			

VISITE GROUPEE SUR RESERVATION A PARTIR DE 15 PERSONNES

		Visite guidée du donjon OU du jardin médiéval	Visite guidée du donjon et libre du jardin médiéval OU inversement	Visite libre du donjon et du jardin médiéval	Atelier
GROUPE ADULTES		4 euros par personne	6 euros par personne	5 euros par personne	–
GROUPE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	Elèves COMMUNE	Gratuit	Gratuit	–	2 euros par élève
	Elèves HORS COMMUNE	2 euros par élève + gratuit pour les accompagnateurs	3 euros par élève + gratuit pour les accompagnateurs	–	2 euros par élève
GROUPE ENFANTS		2 euros par enfant + gratuit pour les accompagnateurs	3 euros par enfant + gratuit pour les accompagnateurs	2 euros par enfant + gratuit pour les accompagnateurs	

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



MANIFESTATION PROGRAMMEE

	Adulte	Enfant de plus de 9 ans	Enfant de moins de 9 ans
Exposition	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Rendez-vous aux jardins	2 euros par personne	2 euros par personne	Gratuit
Journées du patrimoine de pays et des moulins	2 euros par personne	2 euros par personne	Gratuit
Journées Européennes du Patrimoine	2 euros par personne	2 euros par personne	Gratuit
Atelier Eté organisé par les agents de la commune	3 euros par personne	3 euros par personne	3 euros par personne
Atelier organisé par des intervenants extérieurs	5 euros par personne	5 euros par personne	5 euros par personne

PAIEMENT par Espèces - Chèques - Chèques vacances – Cartes bancaires

RESULTAT DU VOTE

MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE

DELIBERATION ADOPTEE

EFFECTIF LEGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE
15	10	6	8	2	10	0	10	10	0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :

Le vendredi 13 janvier 2023 à 20h00

Le vendredi 17 Février 2023 à 20h00

ANNEXES

A) Rapport du Maire Assainissement collectif

B) Projet de contrat DSP Assainissement collectif

C) Rapport d'activité 2021 de la communauté de communes

D) Note PADD

E) Avenants Marché de l'auberge du donjon

F) Compte-rendu commission Tourisme du 19/11/2022

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 17 sur 17

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

ELU (15 Mars 2020)	EN EXERCICE	PRESENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
ARROUET Stéphanie	Démissionnaire				
BUFFETEAU Annie	Conseillère				
BUSQUE Romain	Démissionnaire				
CAILLAUD Fabienne	Adjointe				
DOTHEE Jean-Luc	Conseiller		X		CAILLAUD Fabienne
DUCEPT Johann	Adjoint				
FROUIN Eric	Conseiller				
GABORIAU Adeline	Décédée				
GIACOMAZZI Denis	Adjoint		X		RICHIER Philippe
LIEVRE Daniel	Conseiller				
LMOUDEN Katia	Conseillère				
MARSAUD Christia	Conseillère				
NIOGRET Claire- Héloïse	Démissionnaire				
PASQUIER Isabelle	Démissionnaire				
RICHIER Philippe	Maire				
15	10	8	2	0	2

Fait à Bazoges-en-Pareds, le 05/01/2023

Pour approbation des délibérations et du procès-verbal,

Le secrétaire de séance

Daniel LIEVRE

Le Maire, Philippe RICHIER



Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075